

FORMATION

Fiche Club - Accueil d'un stage de formation fédérale organisé par la Ligue

Les clubs accueillant sont responsables de la qualité de l'accueil.

I. Avant le stage

Le club doit définir en relation avec l'instructeur :

- Les horaires de formation
- Les lieux de formation
- Le public pour les mises en situation pédagogique
- Les besoins en matériel (mis à disposition : vidéoprojecteur, tableau, matériel technique...)

Le club s'engage à fournir au formateur du matériel en parfait état, conforme aux normes, qui fait l'objet de vérifications régulières et inscrit dans un registre matériel.

Il met également à disposition du formateur une trousse de premiers secours et lui indique les éléments à connaître relatifs aux secours (issues de secours, défibrillateur, alarme incendie ...)

Enfin, le club doit s'assurer d'avoir toutes les autorisations d'accès (salle de cours, SAE, hébergement...).

II. Pendant le stage

Le club doit permettre à l'instructeur et aux stagiaires d'avoir accès aux différents lieux de la formation (salle de cours, SAE, hébergement ...)